



Comment savoir si c'est du harcèlement ?

Par **Marion91**, le **05/07/2014** à **11:39**

Bonjour,

je reviens vers vous une fois de plus après avoir pleuré toute la journée et toute la nuit. Je suis vendeuse depuis 1 an dans une boutique qui ne respecte rien aux droits du travail. Je suis la meilleure vendeuse depuis plus de 1 an. Je ne m'entend pas avec ma responsable car elle me fait la misère étant donné que je suis la seule à lui dire quelle a tort sur pas mal de chose. La semaine dernière elle et ma régionale m'ont pris en entretien pour me dire qu'il faut que je me réveille que mes chiffres sont mauvais (alors que comme je vous l'ai dit j'ai les meilleurs chiffres) et que j'ai deux semaines pour me décider soit je remonte mes chiffres soit ils me mettent dans une autre boutique. Hier ma responsable m'a pris à nouveau en entretien ne me laissant pas le choix sur ma décision elle m'a dit que elle est moi on ne s'aime pas et que donc elle me met sur une autre boutique dès lundi puis encore une autre boutique la semaine d'après. Que de toutes façon ça ne sert à rien d'aller me plaindre à ma régionale car "si vous saviez ce qu'elle dit sur vous, vous pleureriez". Ils me poussent à bout me poussent à donner ma démission chose que j'aimerais faire mais je suis en plein dans l'achat d'un bien immobilier je ne peux pas partir ! J'écris tout ce qu'elle me fait et me dit dans un journal intime au cas où il y aurait une confrontation un jour. Me prendre en entretien aussi souvent pour me rabaisser me dire que je n'ai pas le choix et me dire que mes chiffres sont nul ne me motive pas au contraire, j'ai les yeux explosés par les larmes, la boule au ventre et envie d'abandonner mon poste mais je ne peux pas. Est-ce considéré comme du harcèlement moral ? Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **05/07/2014** à **15:48**

Bonjour,

Il semble en tout cas que votre responsable essaie de vous isoler, ce qu'il faudrait éviter en en parlant à nouveau avec votre régionale et même en alertant l'employeur par lettre recommandée avec AR...

Vous pourriez par ailleurs refuser ces mutations successives qui semblent ne pas être faites dans le seul intérêt de l'entreprise...

En revanche, ce n'est pas à vous de contrôler le travail de votre responsable et à lui faire des reproches...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...